



Renseignement suite à un vol dans voiture et dégradation volontai

Par ryuessone, le 29/09/2010 à 15:13

Bonjour,

Hier soir, je me suis fait cassé ma vitre de voiture et volé mon autoradio à l'intérieur. J'ai porter plainte contre X puis me suis renseigné aupres de mon assurance. Je ne suis pas assuré "bris de glace" ou "vol" et donc j'en ai de ma poche.

Je souhaiterais savoir si il m'était possible de faire appel à la C.I.V.I ou tout autre organisme afin de m'aider financièrement...

En vous remerciant chaleureusement.

Par mimi493, le 29/09/2010 à 18:22

<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/vos-droits-10062/victimes-et-prejudices-10064/la-commission-dindemnisation-des-victimes-dinfractions-10122.html>

Par ryuessone, le 29/09/2010 à 21:14

J'avais lu un exemple sur mes feuilles de déclaration de vol. Cependant, le coupable n'a, pour le moment, pas été arrêté et je ne sais donc pas si la C.I.V.I est compétente... Je vais me

renseigner suite aux informations sur ce lien.

Merci beaucoup !